



Travailler dans un autre département, titulaire "salarié"

Par **Ralette**, le **10/12/2010** à **10:38**

Bonjour à tous et à toutes,

Je suis un étranger (NON européen), titulaire un titre de séjour, mention "salarié" , chef de projet études, mais dans une zone graphique : 21 89 ... (Bourgogne).*

Je travaille pour l'entreprise depuis 3 ans (salarié depuis trois ans, avec plusieurs fois de renouvellement sans problème).

Et maintenant je souhaite de changer mon boulot pour évaluer mon carrière (et le salaire aussi :)). Effectivement, j'ai trouvé un travail à LYON, mes questions sont :

Est-ce que je peux aller pour travailler à LYON?

Est-ce que mon titre valant une autorisation de travail dans une autre zone graphique que celle écrite sur mon titre de séjour?

Le département de travail du rhone m'explique je doit contacter la préfecture, mais le serveur vocal ne peut pas répondre aux mes questions, et il n'y a pas de service téléphonique à la préfecture.

Pouvez-vous m'aider, svp?

Merci